



BLASON :

Créé par la municipalité en 1989.

"D'argent, à trois aigles cousus de gueules, becquées, languées et membrées d'azur, 2 et 1".

TOPONYMIE :

Nom d'origine latine "Rénazy Ager" qui signifie le domaine de Renazins.

RENAZÉ

EXPLICATIONS :

Le blason reprend les armes de la famille d'Andigné qui fut seigneur de Renazé pendant un temps. La reprise intégrale des armes de famille étant interdite pour les municipalités, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

La modification réalisée par la commune, très vraisemblablement par inadvertance est que la langue a été colorée en azur comme le bec, alors que cela n'est pas le cas sur les armes des d'Andigné. Cette différence minimale suffit à modifier les armes primitives et donc à respecter les règles.

Pas d'ornements.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

BLASON ORIGINAL :



PRÉCISIONS HÉRALDIQUES ET AJUSTEMENTS OPÉRÉS :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'argent est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; C'est la raison de l'ombre sur les aigles.

L'aigle est toujours féminin en héraldique.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Renazé a été réalisé en reprenant les armes des Andigné qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Renazé n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.